

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un devis pour la fourniture de panneaux trespas et flèches de randonnée

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2024-CC-085 en date du 11 avril 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler les équipements du service randonnée de Hautes Terres Communauté ;

Considérant l'offre de la société DIP ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif principal 2024 opération n°184 Travaux chaufferie Equipements et mobilier divers randonnée chapitre 21 immobilisations corporelles article 2188 – Autres mobiliers divers ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer un devis avec la société DIP Parc Technologique Lavour-La Béchade 63 500 ISSOIRE pour la fourniture de panneaux trespas et 300 flèches de randonnée pour un montant HT de 5 210.57 € soit 6 252.68 € TTC ;

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 3 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.